

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 28 MAI 2019 À 18 H 30  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

---

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Jim O'Brien, district n° 2

Michael Tuppert, district n° 3

Hélène Thibault, district n° 4

Emmanuelle Roy, district n° 5

Marcel Gaumont, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absent : Monsieur le conseiller :  
Pierre Hallé, district n° 1

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2. ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

**3. AFFAIRES COURANTES**

3.1 Avis de motion / Règlement numéro 11930-2019 décrétant un emprunt de 3 326 800 \$ concernant la construction d'un nouveau centre communautaire

3.2 Dépôt du projet de Règlement numéro 11930-2019 décrétant un emprunt de 3 326 800 \$ concernant la construction d'un nouveau centre communautaire

3.3 Avis de motion / Règlement numéro 11940-2019 décrétant un emprunt maximal de 2 450 000 \$ pour la réfection de l'infrastructure, des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue des Dériveurs et d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle

3.4 Dépôt du projet de Règlement numéro 11940-2019 décrétant un emprunt maximal de 2 450 000 \$ pour la réfection de l'infrastructure, des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue des Dériveurs et d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle

3.5 Honoraires professionnels supplémentaires / Centre communautaire / Gilles Laflamme, architecte inc.

3.6 Achat d'une action au Domaine Fossambault

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

98-05-2019

## **2. ORDRE DU JOUR**

### **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

## **3. AFFAIRES COURANTES**

### **3.1 Avis de motion / Règlement numéro 11930-2019 décrétant un emprunt de 3 326 800 \$ concernant la construction d'un nouveau centre communautaire**

Le conseiller Jim O'Brien donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 11930-2019 décrétant un emprunt de 3 326 800 \$ concernant la construction d'un nouveau centre communautaire.

### **3.2 Dépôt du projet de Règlement numéro 11930-2019 décrétant un emprunt de 3 326 800 \$ concernant la construction d'un nouveau centre communautaire**

Le conseiller Jim O'Brien dépose le projet de Règlement numéro 11930-2019 décrétant un emprunt de 3 326 800 \$ concernant la construction d'un nouveau centre communautaire, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement, dont la durée des remboursements est de 20 ans, vise à financer les coûts de construction d'un nouveau centre communautaire. Il s'adresse à l'ensemble de la population. La Ville est admissible à une subvention de 60 % du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) volet 1.

### **3.3 Avis de motion / Règlement numéro 11940-2019 décrétant un emprunt maximal de 2 450 000 \$ pour la réfection de l'infrastructure, des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue des Dériveurs et d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle**

Le conseiller Jim O'Brien donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 11940-2019 décrétant un emprunt maximal de 2 450 000 \$ pour la réfection de l'infrastructure, des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue des Dériveurs et d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle.

### **3.4 Dépôt du projet de Règlement numéro 11940-2019 décrétant un emprunt maximal de 2 450 000 \$ pour la réfection de l'infrastructure, des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue des Dériveurs et d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle**

Le conseiller Jim O'Brien dépose le projet de Règlement numéro 11940-2019 décrétant un emprunt maximal de 2 450 000 \$ pour la réfection de l'infrastructure, des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue des Dériveurs et d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement, dont la durée des remboursements est de 20 ans, vise la réfection de l'infrastructure, des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue

des Dériveurs et d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle. Il s'adresse à l'ensemble de la population.

**99-05-2019 3.5 Honoraires professionnels supplémentaires / Centre communautaire / Gilles Laflamme, architecte inc.**

ATTENDU QUE la Ville a octroyé les 5 juin et 4 décembre 2018 des contrats à monsieur Gilles Laflamme, architecte, pour la production de plans, devis et surveillance des travaux pour le nouveau centre communautaire;

ATTENDU QUE la Ville a décidé de procéder aux travaux suite à l'acceptation d'une subvention de 60 % du gouvernement provincial, à laquelle s'ajoutera une aide financière de 5 % en raison de la structure principale en bois;

ATTENDU le travail supplémentaire effectué par monsieur Gilles Laflamme, architecte et sa proposition d'honoraires datée du 21 mai 2019 au montant de 8 600 \$ plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU QUE la réglementation sur la gestion contractuelle prévoit des coûts nets et non des coûts globaux dans le calcul des limites autorisées;

ATTENDU QUE la réglementation sur la gestion contractuelle est respectée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la proposition d'honoraires de monsieur Gilles Laflamme, architecte, datée du 21 mai 2019 au montant de 8 600 \$ plus taxes applicables pour réaliser des travaux supplémentaires dans la préparation des plans et devis du centre communautaire.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus non affecté et un règlement d'emprunt à venir.

**100-05-2019 3.6 Achat d'une action au Domaine Fossambault**

ATTENDU QUE madame Hélène Otis désire vendre l'action qu'elle possède au Domaine Fossambault;

ATTENDU QUE la Ville est intéressée à acquérir ladite action au coût de 7 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'acquisition de l'action appartenant à madame Hélène Otis, et ce, au montant de 7 000 \$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus non affecté.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**101-05-2019**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 40.

---

Jean Perron, maire

---

Jacques Arsenault, greffier